

# Electricity Rates Change on January 1, 2022

Effective January 1, 2022, Manitoba Hydro's electricity rates are changing for most customer classes to reflect an overall average 3.6 per cent electric general revenue increase approved by the Public Utilities Board of Manitoba (PUB).

The level of rate increase will differ by customer class from the overall 3.6 per cent general revenue increase approved by the PUB, in order to reflect the average cost to serve each class. Rates for customers in the Diesel Residential Class will be maintained at current levels, pending review of Diesel Zone rates by the PUB. A summary of the average increase by customer class is provided below:

Customer Class	Average Increase
Residential	3.8%
General Service Small Non-Demand	2.5%
General Service Small Demand	3.6%
General Service Medium	3.8%
General Service Large 750V-30 kV	3.8%
General Service Large 30-100 kV	3.8%
General Service Large >100 kV	3.8%
Area & Roadway Lighting	1.3%

Customers in the Residential class without electric heat using an average of 1,000 kilowatt hours will see an increase of approximately \$4 per month. Residential customers with electric space heat using an average of 2,000 kilowatt hours per month will see an increase of approximately \$7 per month.

*For inquiries regarding your rates, please visit [www.hydro.mb.ca](http://www.hydro.mb.ca) or call us at 204-480-5900 or 1-888-624-9376.*

*The PUB's Order approving the rate change may be accessed either through the PUB's website at [www.pubmanitoba.ca](http://www.pubmanitoba.ca) or by contacting the PUB at 400-330 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3C 0C4, or at 204-945-2638.*

*Available in accessible formats upon request.*



# Modification des tarifs d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Les tarifs d'électricité de Manitoba Hydro changent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la majorité des catégories de clients pour refléter une hausse globale moyenne de 3,6 pourcent des recettes générales provenant de l'électricité approuvée par la Régie des services publics du Manitoba (la « Régie »).

Le niveau de l'augmentation des tarifs variera par rapport à la hausse globale des recettes approuvée par la Régie en fonction de la catégorie de client, et ce, pour refléter les coûts moyens associés à l'offre de services à chacune des catégories. Les tarifs pour les clients résidentiels du service de diésel seront maintenus aux niveaux courants, en attendant l'examen par la Régie des tarifs pour la zone alimentée par le diésel. Voir le tableau ci-dessous pour un sommaire de la hausse moyenne selon la catégorie de client :

Catégorie de client	Augmentation moyenne
Service résidentiel	3,8%
Service général à faible puissance, sans appel de puissance	2,5%
Service général à faible puissance, avec appel de puissance	3,6%
Service général à moyenne puissance	3,8%
Service général à grande puissance 750V–30 kV	3,8%
Service général à grande puissance 30–100 kV	3,8%
Service général à grande puissance >100 kV	3,8%
Éclairage de zones et de routes	1,3%

Pour les clients de la catégorie résidentielle sans chauffage électrique (consommation mensuelle moyenne de 1 000 kilowattheures), l'augmentation sera d'environ 4 \$ par mois. Pour les clients de la catégorie résidentielle qui bénéficient du chauffage électrique des locaux (consommation mensuelle moyenne de 2 000 kilowattheures), l'augmentation sera d'environ 7 \$ par mois.

*Pour les demandes concernant vos tarifs, veuillez vous rendre sur [www.hydro.mb.ca](http://www.hydro.mb.ca) ou nous appeler au 204 480-5900 ou au 1 888 624-9376.*

*Vous pouvez accéder à l'ordonnance de la Régie approuvant la modification des tarifs soit sur le site Web de la Régie au [www.pubmanitoba.ca](http://www.pubmanitoba.ca) ou en communiquant avec la Régie au 330, av. Portage, bureau 400, Winnipeg, Manitoba R3C 0C4, ou au 204 945-2638.*

Disponible en médias substitués sur demande.